

LA SEMAINE DE VOTRE DEPUTE

du 19 au 25 juillet 2021



> GESTION DE LA CRISE SANITAIRE : UNE SEMAINE LEGISLATIVE DETERMINANTE

Lundi à 0h30, la session extraordinaire a pris fin avec l'adoption du projet de loi relatif à la gestion de la crise sanitaire. Le parlement sera à nouveau convoqué au mois de septembre pour une session extraordinaire puis la session ordinaire reprendra au 1er octobre. Avec les débats sur le projet de loi relatif à la gestion de la crise sanitaire, la dernière semaine de travaux législatifs aura été dense.

Je tiens à profiter de cette dernière lettre d'information avant la pause estivale pour vous détailler les raisons qui m'ont conduites à m'opposer à l'adoption de ce texte.

Depuis mars 2020 et l'adoption du premier texte d'Etat d'Urgence Sanitaire, la méthode de gestion de cette crise est la même. Peu d'anticipation, peu de dialogue, une prise de décision présidentielle au dernier moment et aucun travail prospectif sur la phase suivante. C'est ainsi qu'en mai, alors même que les variants émergeaient aux différents coins de la planète, en France et à quelques semaines des élections, nous passions au vert. Retour à la vie normale : pas de rebond possible avant l'été.

Mais nous voilà, le 12 juillet à l'occasion d'une prise de parole présidentielle, sommés de rétablir de nouvelles mesures de gestion de la crise par la réduction de la liberté de circulation. L'hypothèse antérieure s'est avérée fautive. Le coupable est tout trouvé : les français ont trop profité des libertés retrouvées. Le message d'absence d'urgence a été trop bien compris par des citoyens qui - de ce fait - ne se sont pas suffisamment fait vacciner. Le Gouvernement propose alors un nouveau texte de loi élargissant le recours au pass sanitaire au quotidien, renforçant l'isolement des personnes testées positives au covid-19 et instaurant une vaccination obligatoire pour les soignants au sens le plus large du terme.

Le texte est soumis au Conseil d'Etat qui dispose de 10 jours pour produire un avis. Dans cet avis, en guise d'introduction, le Conseil d'Etat souligne le peu de temps dont il a disposé pour pouvoir se prononcer sur les mesures proposées.

J'ai participé à l'ensemble des étapes du débat parlementaire pour ce texte, comme pour chacun des textes d'urgence sanitaire depuis mars 2020 : Commission des lois, Séance publique puis Commission Mixte Paritaire. Je profite de cette newsletter un peu particulière pour vous détailler les conditions de discussion du texte.

Le texte est adopté en Conseil des Ministres le 19 juillet puis transmis au Parlement qui le rend disponible aux députés le 20 juillet au matin. La Commission des Lois auditionne le ministre de la santé le 20 juillet à 14h, durant 1h, puis débute l'étude du texte à 17h pour terminer à 5h30 le lendemain matin. Nous sommes loin des 10 jours qui avaient été laissés au Conseil d'Etat.

Le 21 juillet le texte est débattu en séance publique à l'assemblée nationale (c'est à dire dans l'hémicycle). Plus de 1 200 amendements ont été déposés par les députés issus de tous les bancs. Sa discussion devait se terminer dans la nuit. Face à l'importante mobilisation parlementaire et l'impossibilité de finir à temps, le gouvernement décide à 23h30 que la séance sera finalement levée à minuit pour reprendre le jeudi 22 juillet à 9h. Les discussions s'achèvent le vendredi 23 au petit matin, à 6h.

Le texte passe alors au Sénat qui l'étudie en commission le vendredi 23, puis en séance. Les discussions s'achèvent dimanche matin, à 4h30.

La Commission Mixte Paritaire est initialement convoquée le dimanche 25 juillet à 11h. Nous sommes 7 députés et 7 sénateurs. J'y représente le groupe LR de l'Assemblée Nationale avec mon collègue Philippe Gosselin. La réunion est finalement décalée à 15h. Elle débutera à 16h et sera immédiatement suivie d'une suspension d'1h30. Nous commençons donc nos travaux à 17h30 sur la base d'une proposition de compromis élaborée par les rapporteurs de chaque chambre du parlement. Nous terminons nos travaux à 19h30.

A 21h, le Sénat débute la "lecture CMP" afin de voter le texte issu des travaux de la Commission Mixte Paritaire. Le Gouvernement dépose un amendement. Le texte est adopté à 22h30. Les travaux reprennent donc à l'Assemblée Nationale pour aboutir au même vote à 0h30.

Fin d'une semaine marathon pour adopter ce texte.

> SUR LA FORME

Ce calendrier démontre donc qu'il est tout à fait possible de respecter le fonctionnement des institutions de la Vème République, même dans l'urgence. Nous avons su, depuis le début de cette crise, légiférer de façon très rapide pour donner au gouvernement les moyens qu'il réclamait.

Cette agilité du parlement rend encore moins compréhensible la volonté du gouvernement de l'écarter systématiquement et de ne le mobiliser que dans l'urgence, face au mur. Légiférer de cette façon, avec en une semaine, 4 votes importants qui ont lieu au delà de minuit n'est pas non plus de nature à rétablir la confiance des français dans leurs institutions.

> SUR LE FOND

Ce texte contient essentiellement 3 mesures :

1 - L'élargissement du pass sanitaire à la vie quotidienne

Je m'y suis opposé en votant contre l'article l'instaurant dès la première lecture. Je fais pleinement confiance aux moyens techniques dont nous disposons pour lutter contre cette pandémie, au premier rang desquels se trouve la vaccination. Je m'oppose néanmoins fermement à la création d'un outil qui a pour effet final d'organiser un contrôle des français entre eux.

Alors que nous débattions de l'élargissement du pass sanitaire, le gouvernement a - par décort - déjà élargi aux jauges de 50 personnes le seuil de mise en place de ce pass. En plein débat, le jour du vote. Il s'agit d'une manipulation grossière qui sème le trouble dans le processus législatif. Ce qui a été adopté va permettre au gouvernement d'aller encore plus loin en l'imposant à quasiment tous les moments de la vite courante.

2 - Le renforcement de l'isolement des personnes positives au COVID 19

C'est une mesure que nous portons depuis le début de la crise avec le groupe LR. C'est justement parce que nous avons été incapables d'isoler correctement au départ puis à l'occasion de l'apparition des variants qu'ils ont pu se diffuser si vite et si fort dans la société.

3 - La vaccination obligatoire des personnels soignants et aidants

Même s'il est toujours regrettable d'aboutir à une obligation, la vaccination est - pour le moment - le meilleur moyen dont nous disposons pour lutter contre ce virus. Protéger les soignants et les personnels des hôpitaux et des établissements médicaux-sociaux est donc de notre responsabilité.

Grâce à la navette parlementaire, la possibilité de licencier des personnels soignants non vaccinés ou devant présenter le pass sanitaire pour l'exercice de leur métier a été écartée. Le pass sanitaire n'est également applicable aux mineurs qu'à compter du 30 septembre et l'ensemble de ces mesures sont valables uniquement jusqu'au 15 novembre.

Malgré les avancées permises par la navette parlementaire ces mesures continuent de me sembler à la fois inapplicables et dangereuses. Imaginer une société où chacun contrôle tout le monde m'apparaît effrayant. J'ai donc décidé de voter contre l'adoption de ce texte.

Madame, Monsieur, à l'occasion de cette dernière communication avant la trêve estivale, j'ai souhaité vous présenter sous un format plus développé et plus détaillé la semaine et la réflexion qui ont conduits à déterminer mon vote final. Une autre façon pour moi de vous rendre compte de l'exercice du mandat que vous m'avez confié.

Je vous souhaite, malgré la persévérance de cette crise sanitaire et de toutes les questions économiques, sociales et sociétales que sa gestion soulève, de pouvoir profiter d'une petite trêve pour retrouver celles et ceux qui vous sont chers et qui motivent notre action au service de nos territoires et de notre société.

Fidèlement,

Raphaël SCHELLENBERGER

Retrouvez mon interview dans la presse locale



La permanence parlementaire se trouve au 8 rue James Barbier à Cernay.

Le député et son équipe se tiennent à votre disposition par téléphone au 03 89 28 20 59, ou par mail à raphael.schellenberger@assemblee-nationale.fr